

Le 3 avril 2020 • 08h15 CET

## Bekaert a l'intention de tenir son Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2020 à huis clos et propose une baisse du dividende et des honoraires du Conseil d'administration

Compte tenu de l'impact dévastateur de la pandémie corona sur les populations et les économies du monde entier, Bekaert a mis en œuvre des mesures globales et locales pour protéger la santé et la sécurité de tous ses collaborateurs et faire le nécessaire pour respecter les réglementations déployées dans tous les pays où nous sommes actifs. Nous communiquons étroitement avec les clients et les fournisseurs afin que la gestion de la chaîne d'approvisionnement soit alignée et nous mettons en œuvre des mesures de précaution pour atténuer les conséquences de la crise sur notre rentabilité et liquidité.

Au vu de ces mesures et de l'extrême imprévisibilité de l'impact et de la durée de la crise sanitaire, le Conseil d'administration de Bekaert a pris les décisions suivantes.

### Assemblée générale des actionnaires

À la lumière des restrictions en matière de déplacement et des recommandations sur la distanciation sociale actuellement en vigueur, le Groupe a l'intention de tenir exceptionnellement son Assemblée générale à huis clos, sans actionnaires présents physiquement, le 13 mai 2020 à 10h30 (CET). Cette intention est assujettie à l'approbation de la modification législative concernée en Belgique, qui est pendante à ce jour. Les actionnaires sont en tout cas vivement encouragés à voter par procuration et seront invités à soumettre des questions écrites antérieurement à l'assemblée. Plus d'informations seront incluses dans l'avis de convocation à l'Assemblée générale des actionnaires, qui sera publié le 10 avril 2020, et qui pourra être consulté à partir de cette date sur notre site Internet [www.bekaert.com](http://www.bekaert.com).

### Dividende lié aux résultats financiers 2019

Après un bon début de 2020 avec des résultats encourageants, Bekaert prévoit - comme annoncé dans le communiqué de presse du [26 mars 2020](#) - un impact significatif de la pandémie Covid-19 au deuxième trimestre de 2020. Dans ce contexte, et dans le cadre d'autres actions visant à atténuer autant que possible l'impact de la pandémie sur la situation financière du Groupe, le Conseil d'administration de Bekaert a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2020 de verser un dividende de €0,35, soit la moitié du montant de €0,70 initialement proposé, et de reporter le paiement du 18 mai 2020 au 20 novembre 2020. La décision concernant le dividende n'a pas été prise à la légère mais le Conseil l'a jugée appropriée dans le cadre de toutes les autres mesures prises pour protéger le Groupe dans cet environnement incertain.

### Le Conseil d'administration propose de réduire les honoraires des administrateurs de 10%

Conformément à la mise en œuvre de la réduction salariale pour le management exécutif et les cadres supérieurs, le Conseil propose de réduire également les honoraires du Conseil de 10% en 2020. Le Président et les membres du Conseil d'administration prennent cette décision comme un acte de solidarité en ces temps difficiles.

**Jürgen Tinggren, Président du Conseil d'administration:** *'La propagation du virus Covid-19 a un impact énorme sur l'économie et la vie des gens dans le monde. Elle a un impact fort sur les industries et les entreprises du monde entier, y compris la nôtre. Après un bon début d'année, nous réalisons que l'impact de la pandémie pourrait être important au deuxième trimestre 2020. La situation sans précédent que nous traversons actuellement nécessite les mesures de précaution annoncées aujourd'hui. Le Conseil d'administration a en outre évalué plusieurs scénarios afin d'évaluer l'incidence de la pandémie de Covid-19 sur la position de liquidité du Groupe. Même dans des hypothèses extrêmes, ces scénarios indiquent une position de trésorerie positive. Les mesures prises en 2019 pour réduire le taux d'endettement et étaler la maturité de la dette ont considérablement renforcé la position financière de Bekaert. Les mesures de précaution que nous annonçons aujourd'hui visent à aider à atténuer l'impact de la crise actuelle. Nous remercions nos actionnaires et toutes les autres parties prenantes pour leur confiance et leur soutien continu en ces temps difficiles.'*

## Disclaimer

Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives au sujet de l'impact de la transaction sur les comptes annuels de Bekaert. Ces déclarations reflètent les opinions actuelles de la direction concernant des événements futurs, et sont sujettes à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent conduire les résultats réels à être sensiblement différents de résultats ou de performances futurs exprimés par le présent communiqué de presse ou qui pourraient en être déduits. Bekaert fournit les informations reprises dans ce communiqué à la date d'aujourd'hui, et n'assume aucune obligation d'actualiser les déclarations prospectives à la lumière d'informations nouvelles, d'événements futurs ou autrement. Bekaert rejette toute responsabilité pour toutes déclarations faites ou publiées par des tiers, et n'assume aucune obligation de corriger des données, informations, conclusions ou opinions inexacts publiées par des tiers au sujet du présent ou de tout autre communiqué de presse diffusé par Bekaert.

## Profil

Bekaert (bekaert.com) est à l'échelle mondiale leader sur ses marchés et leader technologique dans le domaine de la transformation et de revêtements de fil d'acier. En offrant de manière continue de la valeur ajoutée à nos clients de par le monde, nous nourrissons l'ambition d'être leur fournisseur préféré de produits et de solutions de fil d'acier. Bekaert (Euronext Bruxelles: BEKB) est une entreprise globale, employant 28 000 personnes dans le monde, ayant son siège en Belgique et réalisant un chiffre d'affaires global de €5 milliards.